

22 , AVENUE ROUME - DA K A R B.P. 161  
TELEPHONE : 839 91 91 - FAX : 839 91 02

## DEMANDE DE REVERSION DE RETRAITE

Nota important – Lorsque le participant décédé laisse veuves, celles-ci doivent souscrire collectivement la présente demande même si une d’entre elles peut prétendre à une allocation de réversion immédiate.

Prénoms et NOM du mari décédé \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Date de décès \_\_\_\_\_

Numéro d’immatriculation à l’IPRES<sup>1</sup>

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Raison sociale et adresse du dernier employeur \_\_\_\_\_

Numéro d’immatriculation du dernier employeur \_\_\_\_\_

Numéro d’immatriculation de l’entreprise

--	--	--	--	--	--	--	--

### EPOUSE ( E ) SURVIVANTE ( S )

Pénoms et nom	Date de naissance	date de mariage

### ENFANTS A CHARGE

Prénoms et nom	Date de naissance	Nom de l’épouse qui en a la charge

<sup>1</sup> Ce numéro figure : pour les salariés décédés en activités sur leur carte d’immatriculation de couleur orange – Pour les retraités sur les talons des mandats trimestriels

La (les) veuve (s) soussignés (s) déclare (nt) :

- 1° - Qu'au moment du décès de M \_\_\_\_\_  
Elle(s) était (ent) la (les) seule (s) épouse (s) vivante (s)  
2° - Que son (leur) mariage n'a jamais été dissous par le divorce.  
3° - Que les enfants déclarés ci-dessus comme étant à sa (leur) charge sont bien élevés à son (leur) foyer  
4° - Qu'à ce jour, elle (s) n'est (ne sint) pas remariées (s).

Elle (s) s'engage (nt) en cas de remariage à en faire immédiatement la déclaration à l'IPRES, 22, Avenue Roumen, Boîte postale numéro 161 Dakar

Elle reconnaît (ssent) avoir informé (s) qu'en cas de fausse déclaration le bénéfice de la retraite de réversion sera suspendu.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Chaque signature devra être légalisée et précédée de la mention manuscrite « LU ET APPROUVE »)

Signature (s)

**NOM ET ADRESSE DE LA (DES SIGNATURE (S) DE LA PRESENTE DEMANDE**

---

---

---

---

---

**PIECE A JOINDRE A LA PPRESENTE DEMANDE**

- ?? Un acte du décès du mari
- ?? Un extrait ou bulletin de naissance du mari – ou la copie de la carte d'identité.
- ?? Un extrait de naissance – Jugement supplétif de la (des) veuve (s) – ou la copie de la carte d'identité
- ?? Un acte de mariage délivré par la Mairie, le Tribunal Musulman ou le Tribunal du Premier Degré pour chaque veuve <sup>1</sup>
- ?? Un certificat de non divorce et de non remariage
- ?? Un extrait (ou bulletin) de naissance de chaque enfant mineur
- ?? Un certificat de vie collectif des enfants à charge

<sup>1</sup> CETTE PIECE N'EST PAS NECESSAIRE QUANQ ELLE A DEJA FOURNIE AU MOMENT DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RETRAITE DE L'EPOUX QUAND LE CERTIFICAT DE NON DIVORCE ET DE NON REMARIAGE FAIT MENTION DE LA DATE DE REMARIAGE